

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 55/26

Comptes 2025

DELEGUEE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du règlement du Conseil communal de 2017, La Municipalité vous présente ses comptes pour l'exercice 2025, objet de ce préavis n° 55/26 pour examen et approbation.

Le compte d'exploitation et le bilan 2025, comparés à ceux de l'exercice précédent et au budget 2025, sont joints au présent préavis.

Introduction

Les comptes 2025 sont établis selon la nouvelle présentation du plan comptable MCH2, tout comme l'avaient été les comptes 2024 et les budgets 2024, 2025 ainsi que le budget 2026. La transition de MCH1 vers MCH2 entraîne encore quelques ajustements du plan comptable au fur et à mesure que nous identifions des améliorations à apporter.

Pour rappel, MCH2 reflète une approche différente de la comptabilité d'une commune en faisant une distinction entre les activités « fondamentales » telles que l'administration, la voirie, les écoles, la police, etc. (considérées comme les activités d'exploitation) ; des activités connexes qui sont liées en particulier au patrimoine financier (activités financières) et qui peuvent servir au financement des premières.

Cette distinction se concrétise en particulier dans la présentation du compte de résultat qui présente en premier lieu un résultat d'exploitation (sans les charges et revenus de l'activité financière), puis le résultat d'opération qui comprend les éléments des activités financières. Finalement, le résultat net intègre les charges et revenus extraordinaires.

Au niveau du bouclage des comptes, MCH2 introduit la possibilité de pouvoir faire les attributions suivantes :

- des préfinancements,
- des amortissements supplémentaires (dont les règles d'utilisation changent par rapport à MCH1),
- à la réserve de politique budgétaire.

Ces attributions ne peuvent avoir lieu que s'il existe un excédent de revenus au moment du bouclage des comptes.

Préfinancement :

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif clairement identifiée mais qui n'a pas encore été concrétisée. Il s'agit de réserves pour des investissements à venir.

Ensuite, les prélèvements sur une réserve de préfinancement s'effectuent dès le début de l'amortissement de l'immobilisation préfinancée et selon la durée d'utilisation de cette dernière. Ainsi les prélèvements de préfinancement s'effectuent par tranches annuelles et servent à couvrir tout ou partie de la charge d'amortissement annuelle de l'immobilisation.

Amortissement supplémentaire :

Un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement d'une immobilisation du patrimoine administratif déjà en service. Il s'agit donc du préfinancement de charges d'amortissements ordinaires. Cette réserve est également dissoute par tranche annuelle.

Réserve de politique budgétaire :

Sous certaines circonstances, une collectivité publique peut vouloir lisser le résultat de ses comptes annuels pour des raisons de politique budgétaire. Dans ces cas, le manuel MCH2 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) préconise le recours à un compte de réserve unique à l'intérieur du capital propre et qui est le compte de Réserve de politique budgétaire (compte no 2940). Cette rubrique est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage. Les attributions à cette réserve et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires (compte no 3894) soit comme des revenus extraordinaires (compte no 4894). La réserve de politique budgétaire (compte no 2940) ne peut en aucun cas descendre au-dessous de 0.

Source : Manuel MCH2, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIG), Direction des finances communales, Canton de Vaud, Août 2024

Évolution générale des revenus et charges en 2025

L'année 2025 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 65'856,61 après attribution aux préfinancements et aux versements nécessaires à des fonds de réserve, contrairement à l'excédent de charges prévu au budget 2025 de CHF 708'830.-.

Ce résultat positif repose sur :

- Une maîtrise des charges qui sont moins importantes que ce qui avait été prévu au budget. Les comptes 2025 bénéficient pleinement de l'introduction de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) qui permet une réduction de nos charges péréquatives de CHF 363'000.- D'autre part les *charges de personnel* et les *charges de biens et services et autres charges d'exploitation* sont inférieurs au budget.
- Des revenus plus importants que prévu grâce à l'encaissement d'impôts aléatoires, et en particulier d'impôts sur les successions et donations, plus importants que ce qui avait été budgété, soit CHF 1,5 million d'impôts aléatoires contre CHF 950'000.- au budget. A noter que ceci implique automatiquement une augmentation de la participation aux charges péréquatives – prélèvement sur impôts conjoncturels qui est donc supérieur au budget. Par ailleurs il y a également des prélèvements sur les fonds de réserves pour des comptes fermés plus importants que prévu.

Globalement, cette situation nous a permis de réaliser une série de préfinancements pour un montant de CHF 895'000.- pour nos projets en cours et à venir et qui apparaissent comme des charges extraordinaires.

Ainsi, le total des revenus bruts de l'exercice 2025 est de CHF 24,1 millions (comprenant les imputations internes de CHF 1,4 million), et est en augmentation par rapport au budget 2025 de CHF 0,8 million, mais est en diminution par rapport aux comptes 2024 de CHF 1,2 million. Les charges totales brutes se montent elles également à CHF 24,1 millions, (comprenant les imputations internes) mais elles incluent les charges extraordinaires ; elles sont en ligne avec le budget et sont en diminution par rapport à 2024 de CHF 1,3 million.

Résultat			Budget	Comptes
Comptes 2025			2025	2024
30	Charges de personnel	-2 200 977.40	-2 565 920.00	-2 269 438.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 979 645.58	-2 079 760.00	-2 290 047.17
33	Amortissements du patrimoine administratif	-250 334.85	-238 000.00	-218 449.76
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-188 391.83	-165 000.00	-374 650.61
36	Charges de transfert	-16 831 522.34	-17 254 800.00	-17 702 107.61
37	Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-21 450 872.00	-22 303 480.00	-22 854 694.10
40	Revenus fiscaux	19 384 069.06	18 579 000.00	18 680 901.14
41	Patentes et concessions	766.45	1 000.00	840.45
42	Taxes et redevances	1 229 470.68	1 173 300.00	1 649 202.29
43	Revenus divers	6 070.00	6 000.00	7 560.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	251 891.80	163 300.00	4 780.00
46	Revenus de transferts	823 806.05	977 500.00	2 436 485.67
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		21 696 074.04	20 900 100.00	22 779 769.55
RESULTAT D'EXPLOITATION		245 202.04	-1 403 380.00	-74 924.55
34	Charges financières (-)	-321 044.08	-281 650.00	-213 920.31
44	Revenus financiers (+)	1 008 603.45	976 200.00	1 045 987.08
RESULTAT FINANCIER		687 559.37	694 550.00	832 066.77
RESULTAT OPERATIONNEL		932 761.41	-708 830.00	757 142.22
38	Charges extraordinaires (-)	-895 000.00	-0.0	-755 000.00
48	Revenus extraordinaires (+)	28 095.20	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-866 904.80	0.00	-755 000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		65 856.61	-708 830.00	2 142.22

Résultat d'exploitation

Comme le montre le compte de résultat ci-dessus, le résultat d'exploitation est positif en 2025 et proche de l'équilibre, contrairement au déficit prévu au budget. Cela repose sur des charges d'exploitation inférieures de CHF 853'000.- par rapport au budget 2025 alors que les revenus sont supérieurs de CHF 796'000.-.

Résultat opérationnel et Résultat total

Le résultat financier est lui en ligne avec les attentes budgétaires.

Il résulte de ces différents éléments un résultat opérationnel positif de CHF 932'761.-, alors qu'un déficit de CHF 708'830.- était attendu au budget.

Etant donné cet excédent de revenus ce dernier a été utilisé pour préfinancer les projets à venir (v. p. 4). Ainsi les préfinancements suivants ont été créés sur la base des préavis acceptés par le Conseil Communal et des projets à venir à court/moyen terme.

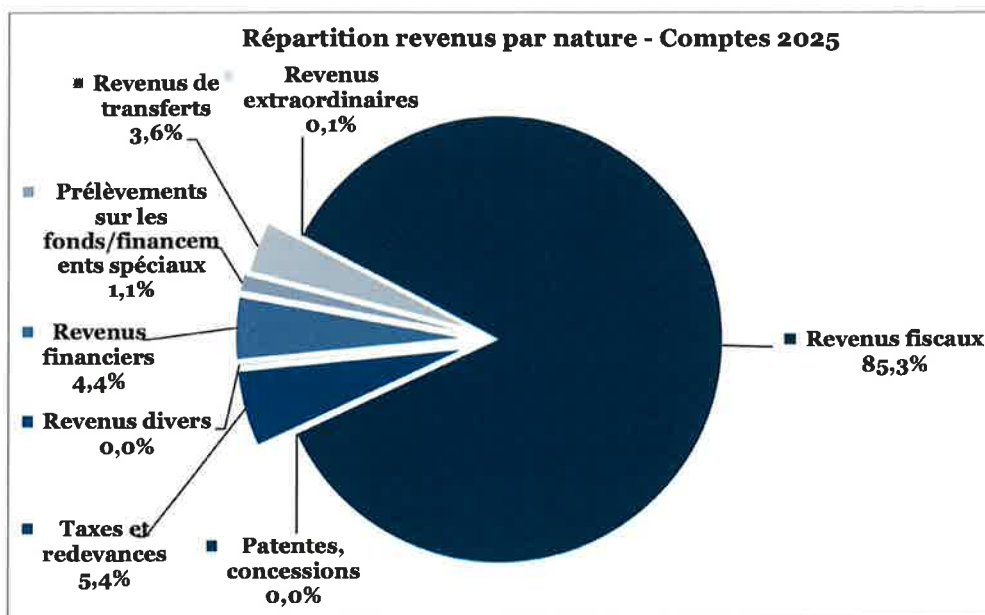
- Préfinancement de CHF 250'000.- pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage zone sportive, préavis n° 35/25,
- Préfinancement de CHF 250'000.- pour l'étude de la 3^{ème} phase réaménagement de la zone sportive/loisirs préavis no 46/25,
- Préfinancement de CHF 250'000.- pour la rénovation de l'administration communale, préavis que la Municipalité souhaite déposer d'ici la fin de l'année 2026.
- Préfinancement de CHF 145'000.- pour la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/25,

Ces écritures se retrouvent dans les charges extraordinaires et conduisent à un résultat total positif de CHF 65'856.-.

Évolution des revenus

Pour 2025, les revenus totaux bruts (comprenant les imputations internes) s'élèvent à CHF 24'141'481.-, soit CHF 0,8 million de plus que le montant budgété (CHF 23'363'300.-), et sont inférieurs aux comptes 2024 de CHF 1,2 million. Les revenus totaux sans imputations internes sont de CHF 22'732'773.- et servent de base pour le calcul des %.

Les recettes communales proviennent, comme les autres années, principalement des revenus fiscaux (85,3%) et en particulier des impôts sur les personnes physiques qui représentent 74,3%. Les taxes et redevances sont également une source importante de revenus, représentant plus de 5,4%, alors que les revenus financiers, provenant principalement du patrimoine financier, représentent eux 4,4% des revenus.



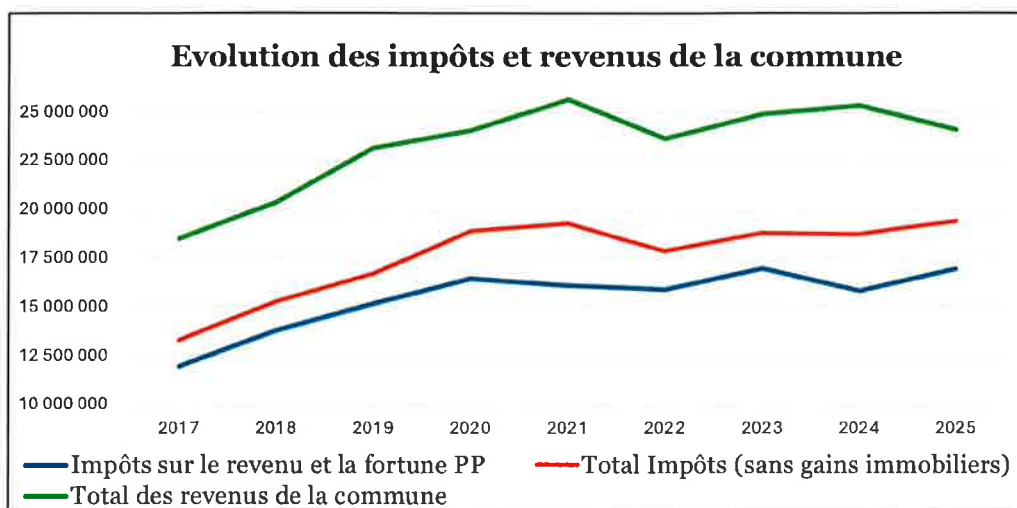
		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	19'384'069	18'579'000	18'680'901
400	Impôts sur le revenu et la fortune PP	16'901'827	17'000'000	15'805'676
401	Impôts sur le bénéfice et le capital PM	208'937	108'500	167'281
4021	Impôts foncier	986'192	950'000	970'717
4023	Droits de mutation	591'733	450'000	447'645
4024	Impôts successions, donations	675'630	50'000	1'270'482
406	Impôts sur les chiens	19'750	20'500	19'100
41	Patentes, concessions	766	1'000	840
42	Taxes et redevances	1'229'471	1'173'300	1'649'202
43	Revenus divers	6'070	6'000	7'560
45	Prélèv. sur fonds et financements spéciaux	251'892	163'300	4'780
46	Revenus de transfert	823'806	977'500	2'436'486
	Revenus d'exploitation (pour REX)	21'696'074	20'900'100	22'779'769
44	Revenus financiers	1'008'603	976'200	1'045'987
	Revenus Financier (pour RFI)	1'008'673	976'200	1'045'987
	Revenus Opérationnels (ROP = REX + RFI)	22'704'676	21'876'300	23'825'756
48	Revenus extraordinaires	28'095	0	0
	Revenus Extraordinaires (REO)	28'095	0	0
	Revenus Totaux (= ROP + REO)*	22'732'772	21'876'300	23'825'756

* Les revenus totaux ne comprennent pas les imputations internes qui se montent à CHF 1'408'708.-.

Revenus fiscaux (Rubrique 40)

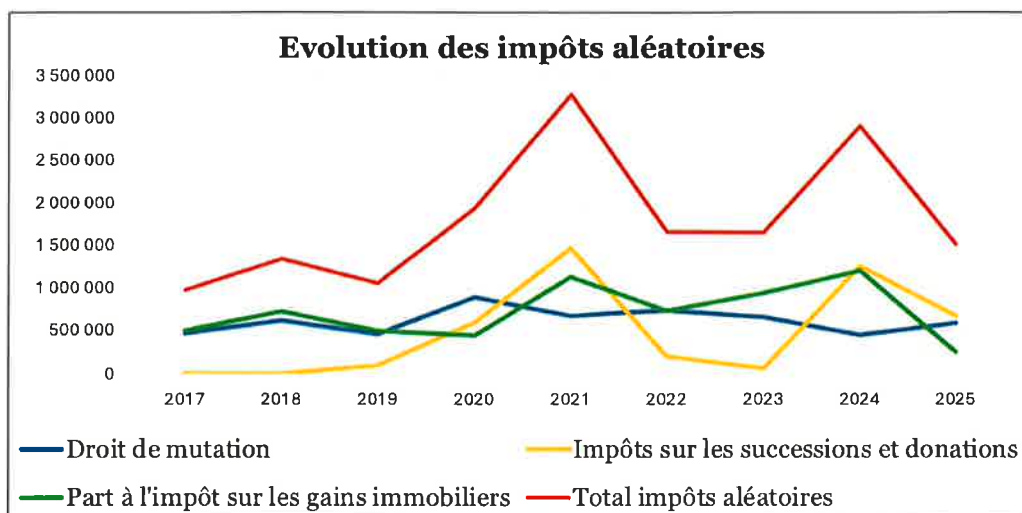
Les recettes fiscales totales sont de CHF 19'384'069.- en 2025, et sont supérieures au budget 2025 de CHF 805'069.- soit une augmentation de 4,3%. Les impôts sur les personnes physiques sont très légèrement en dessous des attentes budgétaires (-0,5%). Cette évolution est donc principalement due à des impôts sur les successions et donations plus importants que le montant budgété. Dans le budget, nous sommes en effet toujours prudents sur ce type de revenus en raison de leurs fortes variabilités comme le montre le graphique ci-dessous sur les impôts aléatoires.

Comparé aux comptes 2024, on note en revanche une progression des impôts sur les personnes physiques de 7% tout en constatant que nous restons dans la tendance établie depuis 2020. Cette évolution provient principalement de l'impôt sur le revenu et non de l'impôt sur la fortune. Finalement, cette progression compense complètement la diminution par rapport à 2024 de l'impôt sur les successions et donations qui est pratiquement divisé par 2. Globalement, les recettes fiscales totales sont ainsi en augmentation de 3,7% par rapport aux comptes 2024 (CHF 703'168.-).



Si on examine les tendances, on constate que les impôts totaux (sans les gains immobiliers) se trouvent dans la moyenne de ces 5 dernières années. En revanche, on peut noter que les impôts sur les personnes physiques, tout en restant dans la tendance de ces 5 dernières années, se situent au niveau supérieur de la tendance.

En 2025, les impôts aléatoires, qui regroupent les droits de mutation, les impôts sur les successions et les donations, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers, sont en diminution par rapport aux comptes 2024 de CHF 1,4 million et sont dans le bas de la fourchette par rapport aux 5 dernières années. Cette diminution est due tout d'abord aux impôts sur les gains immobiliers en baisse de CHF 948'000.-, puis aux impôts sur les successions et donation en baisse de CHF 595'000.- et finalement les droits de mutation qui sont en baisse de CHF 144'000.-. Tout comme le graphique ci-dessous, cela démontre la forte variabilité de ces impôts. Dans l'élaboration du budget, nous sommes donc toujours prudents sur ces éléments ce qui explique qu'ils dépassent le budget 2025 de CHF 0,6 million.



Les rattrapages d'impôts restent importants en 2025 comme le montre le tableau ci-dessous :

Libellé	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025
Rattrapage impôt sur le revenu et la fortune (IRF)	2 223 434	2 875 939	3 137 320	2 315 681	2 339 334	2 649 469	2 769 129	3 071 547

Évolution des revenus des impôts des personnes physiques et des personnes morales

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Taux d'imposition	59	59	59	59	59
Impôt revenu PP	10'159'833	10'541'818	9'809'344	10'500'000	11'068'609
Impôt fortune PP	4'650'635	5'410'034	5'027'544	5'500'000	5'006'858
Impôt à la source	310'875	357'684	276'420	350'000	427'132
Impôt dép. spécial étrangers	736'044	635'764	677'850	635'000	398'694
Impôt bénéfice PM	42'428	57'348	106'044	60'000	108'709
Impôt capital PM	22'635	26'085	34'649	25'000	37'798
Impôt complé. immeubles PM	23'710	23'053	26'586	23'500	62'429
Impôt foncier	900'695	946'716	970'717	950'000	986'191
TOTAL	16'846'855	17'998'502	16'929'154	18'043'500	18'096'420*
Total des impôts directs/revenus	75 %	77 %	71 %	82 %	80 %
Total des impôts directs/ habitant	7'147	7'425	6'898	7'364	7'288

* Il est à noter que ce montant sert au calcul du point d'impôt, et ne représente pas la totalité des impôts perçus qui se montent à CHF 19'384'069.- pour les comptes 2025.

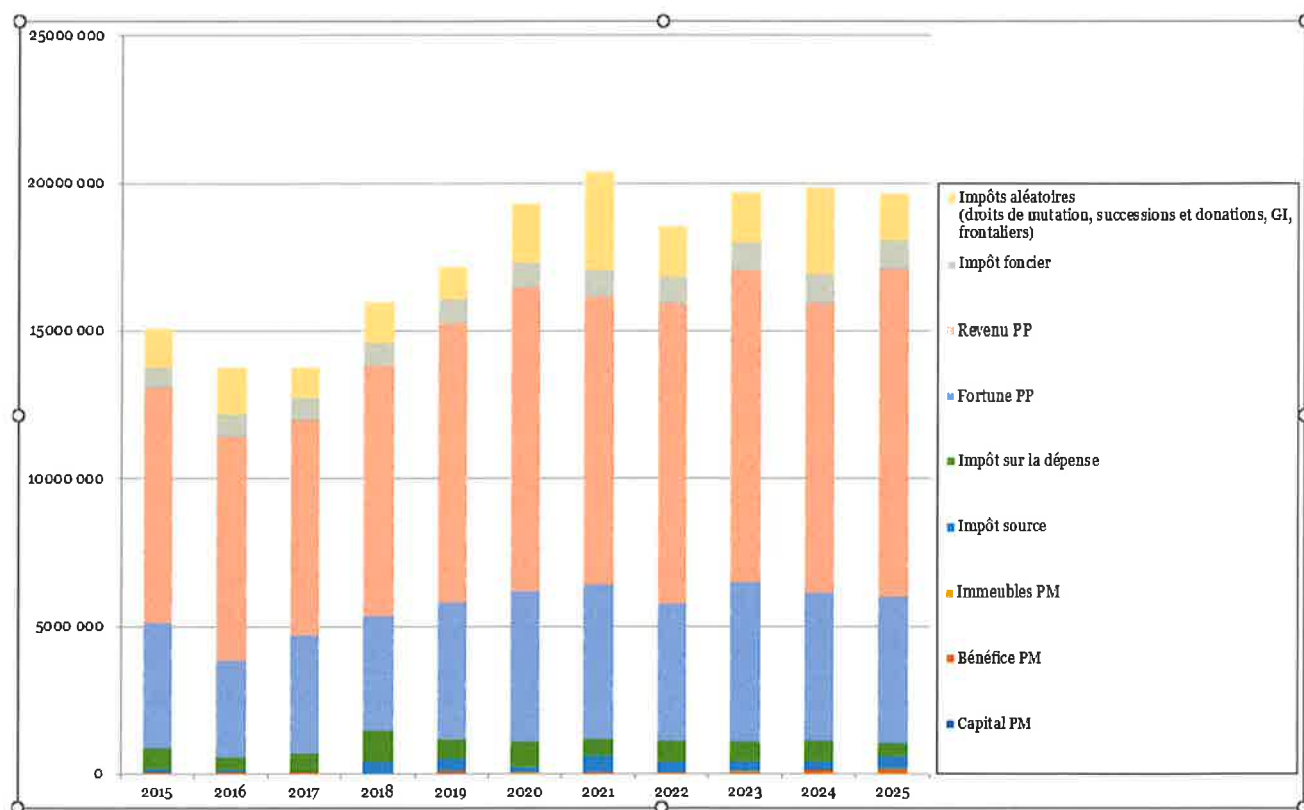
Évolution du point d'impôt communal

(source : fichier de décompte de la péréquation pour 2022, 2023 ; calcul pour 2024 et 2025)

	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Point d'impôt communal	284'269	303'238	286'935	305'822	306'718
Nombre habitants	2'357	2'424	2'455	2'450	2'483
Point d'impôt par habitant	120,60	125,10	116,90	124,80	123,50

Le graphique ci-après montre l'évolution des revenus nets de 2015 à 2025 de tous les impôts communaux, après déduction des rétrocessions, défalcons etc. Comme on peut le constater, la variabilité de ces recettes provient en grande partie des impôts aléatoires.

Évolution des recettes fiscales totales de 2015 à 2025 :



Patentes et concessions (Rubrique 41)

Comptes 2025 CHF 766.- ; Budget 2025 CHF 1'000.-.

En diminution de CHF 234.- et de CHF 74.- par rapport à 2024.

Taxes et redevances (Rubrique 42)

Comptes 2025 CHF 1'229'470.- ; Budget 2025 CHF 1'173'300.-.

Cette rubrique couvre notamment la taxe unique de raccordement aux égouts (qui dépend du nombre de nouvelles constructions sur des parcelles qui ne sont pas encore raccordées au réseau), mais également les émoluments pour les permis de construire et d'habiter. Elle est donc fortement liée à l'activité constructive dans le village, qui est elle-même liée à la conjoncture économique et aux variations sur les taux d'intérêt. Dans cette rubrique figure également les remboursements et participation de tiers.

Ainsi l'augmentation de CHF 56'000 par rapport au budget provient essentiellement de :

- l'augmentation des revenus sur les émoluments communaux des permis de construire et d'habiter de CHF 49'000.- (comptes n° 79001.4210.00/02/03)
- des taxes uniques de raccordement aux égouts de CHF 54'000.- (comptes n° 72000.4240.00)
- la contribution compensatoire de stationnement de CHF 25'000.- (compte no 79001.4240.00)

Dans cette rubrique, il convient également de noter la diminution de CHF 72'000.- de la perception de la taxes périodiques d'utilisation de l'eau qui dépend fortement des conditions météorologiques.

Revenus divers (Rubrique 43)

Comptes 2025 CHF 6'070.- ; Budget 2025 CHF 6'000.-.

Il s'agit des cotisations de la bibliothèque communale.

Prélèvement sur fonds et financements spéciaux (Rubrique 45)

Comptes 2025 CHF 251'891.- ; Budget 2025 CHF 163'300.-.

Cette rubrique comprend les éventuels prélèvements qui doivent avoir lieu pour couvrir les charges des comptes fermés, notamment pour le traitement des eaux usées ou des déchets. Les prélèvements sur des fonds affectés, comme le fonds pour le développement durable, passent également par cette rubrique.

Dès lors, l'augmentation des prélèvements de CHF 88'591.-, par rapport au budget, provient essentiellement de :

- du prélèvement sur le fonds de réserve égouts/épuration de + CHF 31'422.- (compte n° 72000.4510.00)
- du prélèvement sur le fonds de réserve financement des déchets de + CHF 21'112.- (compte n° 73000.4510.00)
- du prélèvement sur le fonds du développement durable de + CHF 36'056.- (compte n° 76100.4511.00)

Revenus de transferts (Rubrique 46)

Comptes 2025 CHF 823'806.- ; Budget 2025 CHF 977'500.-.

Les revenus de transferts correspondent à des revenus qui sont perçus par le canton et qui nous sont ensuite transférés. Les principaux éléments entrant dans cette rubrique sont les gains immobiliers, l'impôt sur les frontaliers, les rétrocessions sur la taxe aux sacs pour la collecte des déchets. Finalement, cette rubrique peut aussi comprendre d'éventuelles subventions que nous pouvons recevoir de la part du Canton.

L'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) affecte significativement cette rubrique car jusqu'en 2024 nous touchions un revenu perçu au titre de la « couche population » de la péréquation intercommunale (CHF 674'000.- en 2024). Or, avec la NPIV, ce revenu disparaît car il est regroupé avec la compensation de charges des villes. Cet élément perturbe la comparaison des revenus de transferts et les charges de transferts avec les comptes 2024.

La diminution de CHF 153'694.- par rapport au budget provient de :

- la diminution des revenus de l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 195'037.- (compte n° 95000.4601.00),
- l'augmentation des revenus des subventions cantonales diverses de CHF 20'223.- (compte n° 029001.4631.00/73000.4634.00/79000.4631.00/81800.4631.00).

Revenus financiers (Rubrique 44)

Comptes 2025 CHF 1'006'128.-; Budget 2024 CHF 976'200.-.

Cette rubrique, qui figure à présent à part dans la présentation du résultat, regroupe des revenus qui sont considérés comme des sources de financement mais ne faisant pas partie à proprement parler de l'activité d'exploitation de la commune. Il s'agit donc de revenus des intérêts, des éventuels revenus des participations, mais surtout des revenus des immeubles du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

La variation par rapport au budget de CHF 29'928.- provient de :

- l'augmentation des intérêts moratoires et compensatoires sur les impôts de CHF 19'391.- (compte n°96100.4401.00),

Imputations internes (Rubrique 49)

Comptes 2025 CHF 1'408'708.- ; Budget 2025 CHF 1'487'200.-.

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) sur les divers dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus".

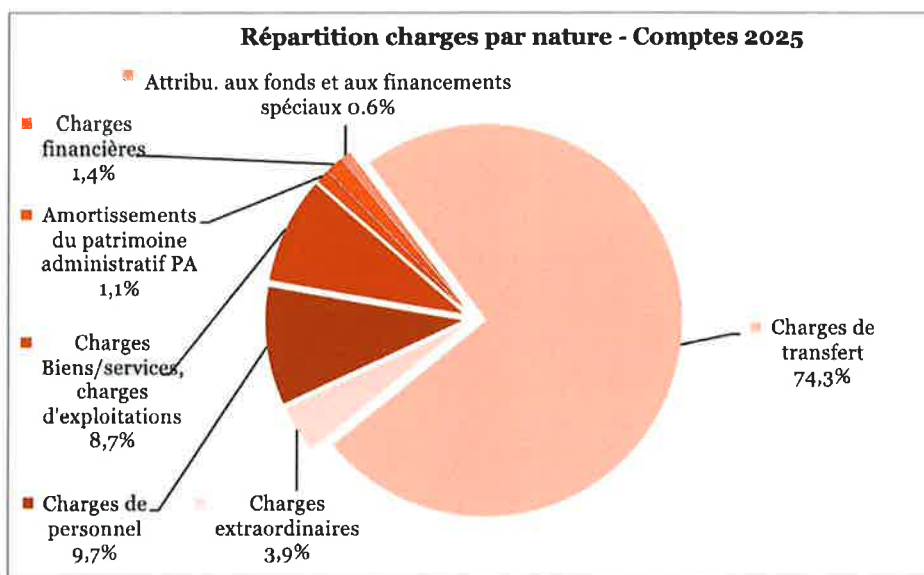
La diminution de CHF 78'492.- par rapport au budget provient de :

- la suppression de l'imputation interne des intérêts et des charges financières de CHF 131'000.- (compte n° 96100.4940.00),
- l'augmentation de l'imputation interne des frais du personnel de CHF 49'000.- (compte n° 02200.4910.01),

Évolution des charges

Le total des charges brutes (comprenant les imputations internes) s'élève à CHF 24'075'624.- en 2025 et à CHF 24'072'130.- au budget 2025. Les charges nettes sans les imputations internes se montent à CHF 22'666'916.-.

Tout comme les années précédentes, les charges de transferts qui regroupent principalement la péréquation, la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) ainsi que nos participations aux différentes associations intercommunales représentent trois quarts de nos charges (74,3%). L'introduction de la NPIV en 2025 représente cependant une évolution notable comparé à 2024 et nous permet une réduction des charges péréquatives de CHF 378'000.-. Les charges de personnel représentent 9,7% de nos charges, alors que les charges de biens & service, et autres charges d'exploitation représentent 8,7%. Suite au bon résultat opérationnel, nous avons constitué des préfinancements pour les projets de la commune ce qui se concrétise par des charges extraordinaires de 3,9%.



		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges de personnel	2'200'977	2'565'920	2'269'439
31	Charges biens/services, charges d'exploitation	1'979'646	2'079'760	2'290'047
33	Amortissements du PA	250'335	238'000	218'450
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	188'392	165'000	374'651
36	Charges de transfert	16'831'522	17'254'800	17'702'108
361	Parts à des collectivités publiques	3'642'168	3'675'100	3'709'775
362	Péréquation financière et compensation de charges	13'106'483	13'494'200	13'903'392
363	Subvention à des collectivités et à des tiers	82'871	85'500	88'941
	Charges d'exploitation (pour REX)	21'450'873	22'303'480	22'854'694
34	Charges financières	321'044	281'650	213'920
	Charges financières (pour RFI)	321'044	281'650	213'920
	Charges Opérationnel (pour ROP = REX + RFI)	21'771'917	22'585'130	23'068'614
38	Charges extraordinaires	895'000	0	755'00
	Charges Extraordinaires (pour REO)	895'000	0	755'000
	Charges Totales (= ROP + REO)*	22'666'917	22'585'130	23'823'614

* Les charges totales ne comprennent pas les imputations internes qui se montent à CHF 1'408'708.

Charges de personnel (Rubrique 30)

Comptes 2025 CHF 2'200'977.40 ; Budget 2025 CHF 2'565'920.-.

Cette rubrique comprend toutes les charges liées au travail pour la commune, que ce soit pour le personnel communal, pour la Municipalité ou pour le Conseil Communal.

Cette diminution de CHF 364'494.60 par rapport au budget provient, d'une part, des engagements de personnel prévus qui n'ont pas été concrétisés en 2025 ; d'autre part, il apparaît que ces charges avaient été surestimées au budget 2025. Sur la base de ce constat et des engagements réalisés, ce poste a été réajusté pour le budget 2026 à CHF 2'436'850.-.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Rubrique 31)

Comptes 2025 CHF 1'979'645.58 ; Budget 2025 CHF 2'079'760.-.

Cette rubrique englobe tous les achats et entretiens du matériel, des machines, de ressources énergétiques, etc. mais également les charges liées aux frais de ramassage et de traitement des déchets, les honoraires pour différentes prestations de services (études, avocats, etc.). C'est aussi dans cette rubrique qu'apparaissent toutes les charges d'entretien d'immeubles du patrimoine administratif, des routes, du réseau d'égouts, des forêts. C'est donc une rubrique qui englobe énormément d'éléments propres à l'activité de la commune mais qui ne concerne que le patrimoine administratif.

La rubrique qui est donc protéiforme et connaît différentes variations mais au final il y a une diminution de CHF 100'115.- par rapport au budget qui provient essentiellement des postes mentionnés ci-dessous :

Une diminution sur les achats de meubles, machines et véhicules de CHF 34'000.-, une diminution sur les achats d'énergies de CHF 54'900.- et sur les honoraires et prestations de service de CHF 25'900.- ; des charges d'entretiens (immeubles, terrains, etc.) inférieures de CHF 36'000.-, des frais pour les manifestations inférieures de CHF 44'000.- ; le coût d'entretien des routes a également été inférieur au montant prévu de CHF 34'000.-.

En revanche, certains postes connaissent une augmentation et en particulier les frais de perceptions des impôts et taxes de CHF 90'000.-, qui sont dus aux rattrapages de périodes antérieures pour des contribuables d'autres cantons. L'entretien de l'éclairage public a également été plus important que prévu en raison de nombreuses pannes et des obligations suites à différents contrôles (Romande Energie, OIBT). Cela a nécessité une multitude d'interventions conduisant à un dépassement de CHF 55'000.-.

Amortissements patrimoine administratif PA (Rubrique 33)

Comptes 2025 CHF 250'334.85 ; Budget 2025 CHF 238'000.-.

Sous MCH2, on distingue les charges d'amortissement du patrimoine administratif et qui servent à calculer le résultat d'exploitation, des amortissements du patrimoine financier qui doivent apparaître dans les charges financières (rubrique 34).

Le tableau ci-après récapitule les différents amortissements du patrimoine administratif en cours. L'augmentation de charges par rapport au budget correspond à des préavis qui ont été approuvés par le Conseil communal après l'établissement du budget 2025. Cependant, pour avoir une vision globale, il faut également prendre en considération le fait que certains des préavis qui sont amortis aujourd'hui font l'objet d'un préfinancement, c'est-à-dire que les montants correspondant à l'amortissement sont prélevés sur ces préfinancements et représentent des revenus extraordinaires de CHF 28'095.- (ces préavis sont indiqués en **bleu** dans le tableau).

Dans ce cadre, il convient de noter que le compte du port, qui fonctionne comme un compte fermé, voit avec MCH2 la rubrique « Amortissement avances aux financements spéciaux » être clôturée. Cela implique que le dernier amortissement réalisé en 2025 (CHF 27'355.79) apparaît comme une charge d'exploitation (et non comme un amortissement), l'excédent de revenu du port étant lui aujourd'hui attribué au fond de réserve du port.

• *Amortissements du patrimoine administratif PA*

	Comptes 2025		Budget 2025	
Comptes 2025	CHF	250'334.85	CHF	238'000.00
Amortissement de la crèche communale	CHF	49'500.00	CHF	49'500.00
Amortissement réfection de 3 courts de tennis préavis no 23/2024	CHF	15'600.00	CHF	15'500.00
Amortissement étude 1 ^{ère} étape zone de loisirs » préavis no 31/2024	CHF	4'876.50	CHF	2'000.00
Amortissement étude réf./agrand. terrain foot en herbe préavis no 36/2024	CHF	4'068.45	CHF	0.00
Amortissement rénov./mise conformité en éclairage préavis no 35/2025	CHF	26'560.00	CHF	0.00
Amortissement étude rénov. centre communal préavis no 37/2025	CHF	14'662.80	CHF	0.00
Amortissement réf. zone de vie et toiture chalet Poêle-Chaud préavis no 46/2025	CHF	8'555.90	CHF	0.00
Amortissement étude 3 ^{ème} phase réam. zone des sports préavis no 46/2025	CHF	14'535.00	CHF	0.00
Amortissement avances aux financements spéciaux (Port)	CHF	0.00	CHF	55'000.00
Amortissement de la mise en séparatif	CHF	111'976.20	CHF	116'000.00

Attribution aux fonds et financements spéciaux (rubrique 35)

Comptes 2025 CHF 188'391.- ; Budget 2025 CHF 165'000.-.

Cette rubrique correspond aux différentes dotations aux fonds de réserves, que ce soit pour les égouts ou les déchets (principe du compte fermé), les fonds de rénovation ou de renouvellement, le fonds pour le développement durable ou encore pour le compte fermé du port.

Le dépassement de CHF 23'391.- par rapport au budget provient de :

- L'attribution de l'excédent de revenus de CHF 12'070.- sur le fonds de réserve du port compte n° 63100.3511.00 compte fermé
- L'attribution au fonds de réserve contribution compensatoire de stationnement CHF 25'000.- correspond à la taxe facturée à des tiers lors du dépôt d'un permis de construire. (compte n° 79001.3511.00),
- Sont à déduire CHF 15'500.- d'attributions aux fonds de rénovation des bâtiments administratifs (PA) qui n'étaient pas compatible avec le règlement du nouveau comptable MCH2.

Port (chapitre 6310)

De 2014 à 2020, les revenus du chapitre port ne permettaient pas de couvrir entièrement les charges d'exploitation. Dès lors, la Municipalité a décidé de comptabiliser les excédents de charges de ces années sur un compte au bilan « Avances aux financements spéciaux » pour un total de CHF 269'893.-, montant qui est amorti par le chapitre Port.

Depuis l'exercice 2021, grâce aux excédents de revenus dudit chapitre, le solde au 31.12.2024 était de CHF 27'355.79. Ce montant a été entièrement remboursé au 31.12.2025 avec l'excédent de revenus du port (compte n° 63100.3199.00), le solde de l'excédent étant à présent attribué au fond de réserve du port.

Charges de transferts (Rubrique 36)

Comptes 2025 CHF 16'831'522.- ; Budget 2025 CHF 17'254'800.-.

Il s'agit de notre rubrique de charges la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales et intercommunales. Elle est en diminution par rapport au budget 2025 de CHF 423'278.- principalement grâce à l'entrée en vigueur de la NPIV. Ces charges échappent totalement au contrôle de la Municipalité. Elles représentent 74% des charges de la commune dans les comptes 2025 contre 76% au budget 2025.

Charges péréquatives

Les comptes 2025 sont les premiers établis sous l'ère de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), et nous pouvons nous réjouir de cette évolution car elle implique une diminution de charges significatives par rapport à 2024 mais également par rapport au budget. En 2025 notre contribution totale se monte à CHF 13'046'797, contre CHF 13'423'486.- en 2024, soit une baisse de CHF 376'689.-.

Il faut tout d'abord souligner que la NPIV crée un basculement entre les charges de participation à la cohésion sociale (PCS) vers la péréquation intercommunale. Il y a donc une plus grande solidarité entre communes alors que les factures cantonales de cohésion sociale (PCS) et de police sont réparties en francs par habitant.

La baisse de charge par rapport à 2024 provient en grande partie d'une diminution de notre contribution à la facture policière (CHF 246'000.-, voir tableau avec les charges cantonales p. 15) car à présent nous ne participons que pour la partie « socle sécuritaire », partie supportée par toutes les communes. En effet, les communes ayant leur propre police, comme c'est le cas de Crans, ne participent plus aux coûts de délégation des tâches à la Police cantonal.

Une autre variation importante avec la NPIV concerne le traitement des impôts aléatoires qui sont à présent principalement redistribués entre les communes. En effet, comme avec l'ancien système de péréquation (LPIC), 50% des impôts sur les successions et donations, des droits de mutation, et des gains immobiliers, ainsi que 30% des impôts frontaliers sont prélevés afin d'alimenter le système péréquatif. Par le passé, avec la LPIC, ces montants étaient perçus par le Canton afin de financer la participation à la cohésion sociale. Avec la NPIV, ces montants servent à alimenter la péréquation entre communes et ils sont ainsi agrégés et ensuite redistribués à toutes les communes, en fonction du nombre d'habitants. Or, 2025 apparaît comme une année exceptionnelle à ce titre car plusieurs communes ont touché des successions extrêmement importantes et cela bénéficie à toutes les communes, réduisant significativement le montant à payer pour une commune telle que la nôtre. Ainsi, le montant perçu par habitant est passé de CHF 191.-/habitant dans le décompte prévisionnel à CHF 257.-/habitant dans le décompte final 2025.

Si on compare le montant à payer pour les comptes 2025 par rapport aux montants budgétés, on constate une diminution de charge de CHF 363'000.-. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une diminution de charge de péréquation de CHF 392'000.- qui s'explique par les éléments suivants :

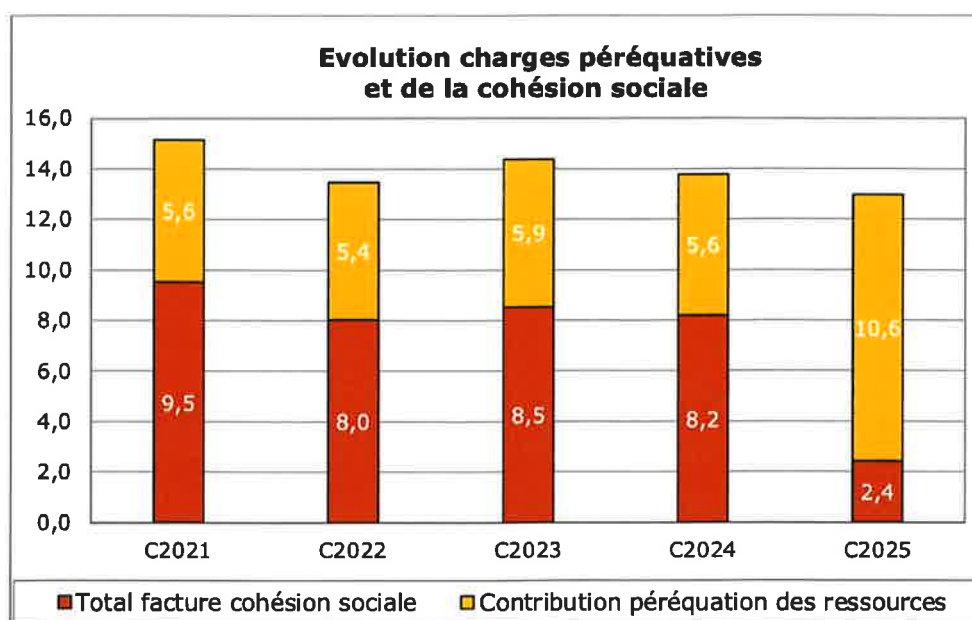
- Premièrement, le montant payé au titre de la péréquation est inférieur aux prévisions budgétaires de CHF 491'000.-. En effet, la somme à payer à ce titre correspond au 80% de l'écart entre le revenu fiscal standardisé de la commune dépassant le revenu fiscal standardisé moyen de toutes les communes. Or, en 2025, notre revenu fiscal standardisé a diminué par rapport au budget alors que la moyenne du canton a augmenté ce qui diminue notre contribution.
- Deuxièmement, le montant à payer au titre des prélèvements conjoncturels est plus important que ce qui a été mis au budget car, dans une optique de prudence, nous sous-estimons les impôts aléatoires qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Nos impôts aléatoires étant plus importants que ce qui a été budgété, et en particulier l'impôt sur les successions, il est logique que nous contribuions plus au titre des prélèvements conjoncturels (+ CHF 117'000.-). Néanmoins, sur ce poste, nous bénéficions des impôts de successions exceptionnelles perçus par certaines communes tel qu'évoqué précédemment.
- Une diminution de la compensation des charges villes (-CHF 19'000), le déficit des lignes de trafic urbain étant moins important que prévu.

Pour ce qui est de la participation à la cohésion sociale, elle est en revanche supérieure de CHF 30'000.- au budget en raison d'un montant facturé aux communes plus important que prévu, ainsi que de l'augmentation de notre population. Le Canton avait prévu, au titre de la PCS, un montant de CHF 821 millions à répartir entre les communes, alors que dans la réalité des comptes 2025, ce montant est de CHF 841 millions. Cette augmentation est expliquée par le Canton comme étant due en grande partie par l'augmentation des subsides aux primes d'assurance maladie. Globalement, le montant des charges pour le Canton et les communes de la cohésion sociale augmentent de 7% en 1 an (sur 10 ans la progression est de 39%), alors que la progression pour la part à charge des communes est de 4% sur 1 an. Cela illustre également l'importance de l'introduction de la NPIV car, à partir de 2026, seulement 17% des nouvelles dépenses seront à la charge des communes limitant ainsi la progression des charges de PCS.

À elles seules, ces charges représentent 57,6% des charges communales et consomment 67,3% des revenus nets d'impôts.

Voici le tableau récapitulatif des éléments de la cohésion sociale (« facture sociale ») et de la péréquation, présenté sous la forme du nouveau régime de la NPIV :

Charges péréquatives (CHF)	Décompte final 2024	Budget 2025	Acomptes 2025	Comptes 2025
Part. à la cohésion sociale	8'181'566.-	2'387'200.-	2'352'464.-	2'417'509.-
Part. à la solidarité principale	0.-	9'861'000.-	11'177'160.-	9'370'004.-
Part. prélèv. sur impôts conjoncturels	0.-	19'100.-	0.-	136'323.-
Part. compensation charges de villes	0.-	1'066'900.-	0.-	1'048'277.-
Part. péréquation direct (net)	4'921'811.-	0.-	0.-	0.-
Part. à la police cantonale	320'109.-	75'500.-	74'454.-	74'684.-
Total	13'423'486	13'409'700.-	13'604'078.-	13'046'797
Revenus nets d'impôts (Sans défalcation)	18'143'044.-	18'544'000.-		19'383'579.-
En % des revenus nets d'impôts	72,0%	72,3%		67,3%
Revenus/fortune PP	15'802'675.-	17'000'000.-		16'901'825.-
En % des revenus et fortune PP	84,9%	78,9%		77,2%



Analyse des données facture sociale et péréquation

		2020	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Revenus Impôts	Acomptes Canton	14'604'583	16'104'312	+10,25	17'319'494	+7,55	17'044'751	- 1,60	16'943'674	- 0,60	17'880'760	+ 5,50
	Budget communal	15'926'500	16'670'000	+4,65	19'554'500	+17,30	19'703'500	+ 7,60	17'378'000	+11,80	18'579'000	+ 6,90
	Comptes finaux	17'323'530	17'044'751	-1,60	16'845'579	-1,15	18'848'524	+ 6,70	18'674'522	- 0,95	19'384'069	+ 3,80
Cohésion sociale	Acomptes Canton	8'642'365	8'971'541	+3,80	9'331'974	+4,00	9'698'249	+ 3,95	8'321'212	-14,20	2'352'464	
	Budget communal	9'072'685	9'347'000	+3,05	10'666'500	+14,10	10'544'000	- 1,15	7'820'000	- 1,15	2'387'200	
	Comptes finaux	9'570'225	9'506'512	-0,65	8'029'884	-15,55	8'627'479	+ 6,20	8'182'212	- 4,05	2'417'509	
Provision facture sociale		955'000	530'689		0		370'125		0		-65'275	
Remboursement facture sociale		0	0		1'308'000		1'170'771		139'000		0	
Paiement du solde facture sociale		927'860	534'970		6'409		0		0		0	
Péréquation	Acomptes Canton	4'998'342	5'035'420	+0,75	5'323'884	+5,70	5'206'612	- 2,20	4'943'144	- 5,05	11'177'160	
	Budget communal	5'108'000	6'021'000	+17,85	6'485'000	+7,70	6'376'000	- 1,70	5'530'000	-13,25	10'947'000	
	Comptes finaux	5'326'124	5'038'656	-5,40	4'815'531	-4,40	6'200'277	+ 8,00	5'596'144	+ 7,60	10'554'604	
Provision péréquation		492'000	51'091		484'000		6'000		0		622'556	
Remboursement péréquation		0	0		23'953		6'333		21'000		0	
Paiement du solde péréquation		327'782	3'237		0		0		0		0	

→ Note : Les comptes finaux d'impôts de 2025 sont la base de calcul des acomptes 2026 de la cohésion sociale, etc ;
idem pour la péréquation

Charges intercommunales et participation aux charges cantonales

Parallèlement aux charges péréquatives, la commune est partie prenante de nombreuses associations intercommunales dont les tâches sont variées. Cela induit des charges se montant à CHF 3,5 millions soit 14,5% des charges de la commune.

Finalement, la commune participe également à des charges cantonales (en plus des charges péréquatives) qui se montent à CHF 121'808.-.

Le tableau ci-après récapitule les charges cantonales et intercommunales.

Comptes	Libellés	Comptes 2023 CHF	Comptes 2024 CHF	Budget 2025 CHF	Comptes 2025 CHF
361	Charges cantonales totales				
3611	Charges Cantonales				
11101.3611.00	Participation Police cantonale	343 069	320 229	75 500	74 955
21400.3611.00	Participation écoles musiques (FEM)	22 420	23 028	23 500	23 323
29900.3611.00	Participation OFSP	3 123	3 438	3 500	3 540
54500.3611.00	Participation FAJE	11 785	12 120	12 500	12 275
Divers.3611.00	Autres participations cantonales	2 557	4 377	5 100	7 716
Total 3611	Charges cantonales totales	382 954	363 192	120 100	121 808

Comptes	Libellés	Comptes 2023 CHF	Comptes 2024 CHF	Budget 2025 CHF	Comptes 2025 CHF
3612	Charges associations intercommunales				
11100.3612.00	Participation Police intercommunale	395 633	434 257	498 500	472 477
15000.3612.00	Participation au groupement SDIS	91 735	98 790	100 000	99 045
16201.3612.00	Participation au groupement ORPC	48 712	49 072	55 000	51 691
21200.3612.00	Participation enseignement primaire (APEJ)	650 942	650 636	720 000	691 407
21300.3612.00	Participation enseignement secondaire (APEJ)	657 188	709 196	720 000	743 763
21800.3612.00	Participation Accueil de jour (APEJ)	651 574	751 472	790 000	761 954
21960.3612.00	Participation activités sportives TS	0	0	40 000	50 988
32101.3612.00	Participation bibliothèque TS (APEJ)	27 380	12 903	16 000	16 255
34210.3612.00	Participation ludothèque TS (APEJ)	27 380	12 903	16 000	16 254
35001.3612.00	Participation Paroisse catholique Nyon	15 607	14 464	14 000	11 868
43301.3612.00	Participation Clinique dentaire Gland	9 899	9 696	11 000	9 820
57900.3612.01	Participation CMC	3 535	3 636	3 700	3 683
57900.3612.01	Participation ARAS	6 599	5 535	7 000	5 769
72000.3612.00	Participation aux SITSE	444 322	484 388	450 000	470 241
77101.3612.00	Participation Centre funéraire Nyon	4 441	4 266	5 000	4 553
79002.3612.00	Participation Région Nyon	62 373	60 600	68 000	63 095
82000.3612.00	Participation au groupement forestier	0	19 458	19 500	16 837
84000.3612.00	Rétrocession taxe séjour Région Nyon	8 940	9 548	10 000	10 481
Total 3612	Charges intercommunales totales	3 106 260	3 330 821	3 543 700	3 500 180
3614	Charges entreprises publiques				
42200.3614.00	Participation Société de sauvetage Léman	4 735	4 401	0	4 563
73000.3614.00	Participation à la Sadec	10 985	11 359	11 300	15 618
Total 3614	Charges entreprises publiques totales	15 720	15 760	11 300	20 181
Total 361	Charges cantonales et intercommunales totales (sans péréquation)	3 504 934	3 709 773	3 675 100	3 642 169
362	Péréquation financière et charges au canton				
62100.3621.00	Participation aux transports publics	126 016	125 036	160 000	133 670
93000.3621.00	Participation à la cohésion sociale	0	0	2 387 200	2 417 509
93001.3621.30	Participation à la cohésion sociale	8 534 534	8 182 212	0	0
93000.3622.00	Participation solidarité principale	0	0	9 861 000	9 370 004
93000.3622.02	Participation prél. impôts conjoncturels	0	0	19 100	136 323
93000.3622.03	Participation compensation charges villes	0	0	1 066 900	1 048 277
93000.3622.10	Fonds péréquation – contribution	5 854 612	5 596 144	0	0
Total 362	Péréquation Brut	14 515 162	13 903 392	13 494 200	13 105 783
93000.4622.01	Fds péréquation – couche population	-654 131	-674 333	0	0
Total 362 (net)	Péréquation Net	13 861 031	13 229 059	13 494 200	13 105 783
Total 361 et 362 (net)	Total des charges cantonales/intercommunales	17 365 965	16 938 832	17 169 300	16 747 952
	Charges totales (sans imput. Int)	23 324 879	23 823 614	22 585 130	22 666 917
	En % des charges totales	74.5%	71.1%	76.0%	73.9%

Charges financières (Rubrique 34)

Comptes 2025 CHF 321'044.08 ; Budget 2025 CHF 281'650.00.-.

MCH2 distingue les activités fondamentales d'une commune des activités pouvant servir à son financement. Par conséquent, les charges ayant trait à l'activité du patrimoine financier font parties de la rubrique charges financières. Se retrouveront ainsi dans cette rubrique des éléments tels que les charges d'entretien des immeubles du patrimoine financier, ou les amortissements de ces derniers, s'il y a lieu.

Cette augmentation de CHF 39'394.08 provient essentiellement des « rubriques 340 » liées aux charges des intérêts passifs des engagements financiers de CHF 66'341.75, montant qui nous a été facturé par le Canton en novembre 2025, suite au retard des paiements des acomptes de la péréquation 2024. Il convient cependant de noter que, dans les comptes 2024, un revenu de CHF 62'466.- avait été comptabilisé suite au placement à court terme de ces mêmes acomptes.

Par contre, les charges des immeubles du patrimoine financier (PF) sont inférieures de CHF 36'000.- par rapport au budget.

Charges extraordinaires (Rubrique 38)

Comptes 2025 CHF 895'000.- ; Budget 2025 CHF 0.-

Les charges extraordinaires sont celles qui ne font pas partie de l'activité opérationnelle de la commune.

L'augmentation de CHF 895'000.- en 2025 de ces charges provient des attributions aux préfinancements pour un montant de CHF 895'000.- selon la répartition ci-dessous :

- Préfinancement rénovation et mise en conformité éclairage zone sportive préavis no 35/25 CHF 250'000.-
- Préfinancement étude 3^{ème} phase réaménagement zone sportive préavis no 46/25 CHF 142'000.-
- Préfinancement rénovation de l'administration communale CHF 250'000.-
- Préfinancement réalisation travaux sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/2025 CHF 145'000.-

Les préfinancements permettront dans les années futures de couvrir les charges annuelles d'amortissements des projets concernés, et dureront par conséquent le même temps que les amortissements propres à chacun de ces objets.

Imputations internes (Rubrique 39)

Comptes 2025 CHF 1'408'708.86.- ; Budget 2024 CHF 1'487'000.-.

Il s'agit de la répartition de certaines charges (frais de personnel, frais financiers et frais divers) entre dicastères. Les imputations internes "charges" doivent s'équilibrer avec les imputations internes "revenus". Les imputations internes de frais de personnel visent à attribuer nos charges de personnel en fonction

La diminution de CHF 78'492.- par rapport au budget provient de :

- la suppression de l'imputation interne des intérêts et des charges financières de CHF 131'000.- (compte n° 96100.4940.00),
- l'augmentation de l'imputation interne des frais du personnel de CHF 49'000.- (compte n° 02200.4910.01).

Indicateurs financiers

Le Canton propose une série d'indicateurs financiers, qui sont notamment adaptés au passage à MCH2, et qui permettent d'évaluer de manière objective l'évolution des finances communales.

Couvertures charges

Ce ratio permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants couvrent les charges courantes.

Formule de calcul :
$$\frac{\text{Revenus courants}}{\text{Charges courantes}}$$

MCH ₂	MCH ₂	MCH ₁	MCH ₁	MCH ₁	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
104.0%	105.2%	102.7%	105.8%	108.2%	104.0%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.			

Cet indicateur montre une situation positive pour la commune, les charges courantes étant couvertes par les revenus courants. L'objectif à long terme étant d'avoir une situation à l'équilibre ou quasi-équilibre, soit entre 100% et 103%. L'évolution de ces dernières années montre que nous tendons vers cela.

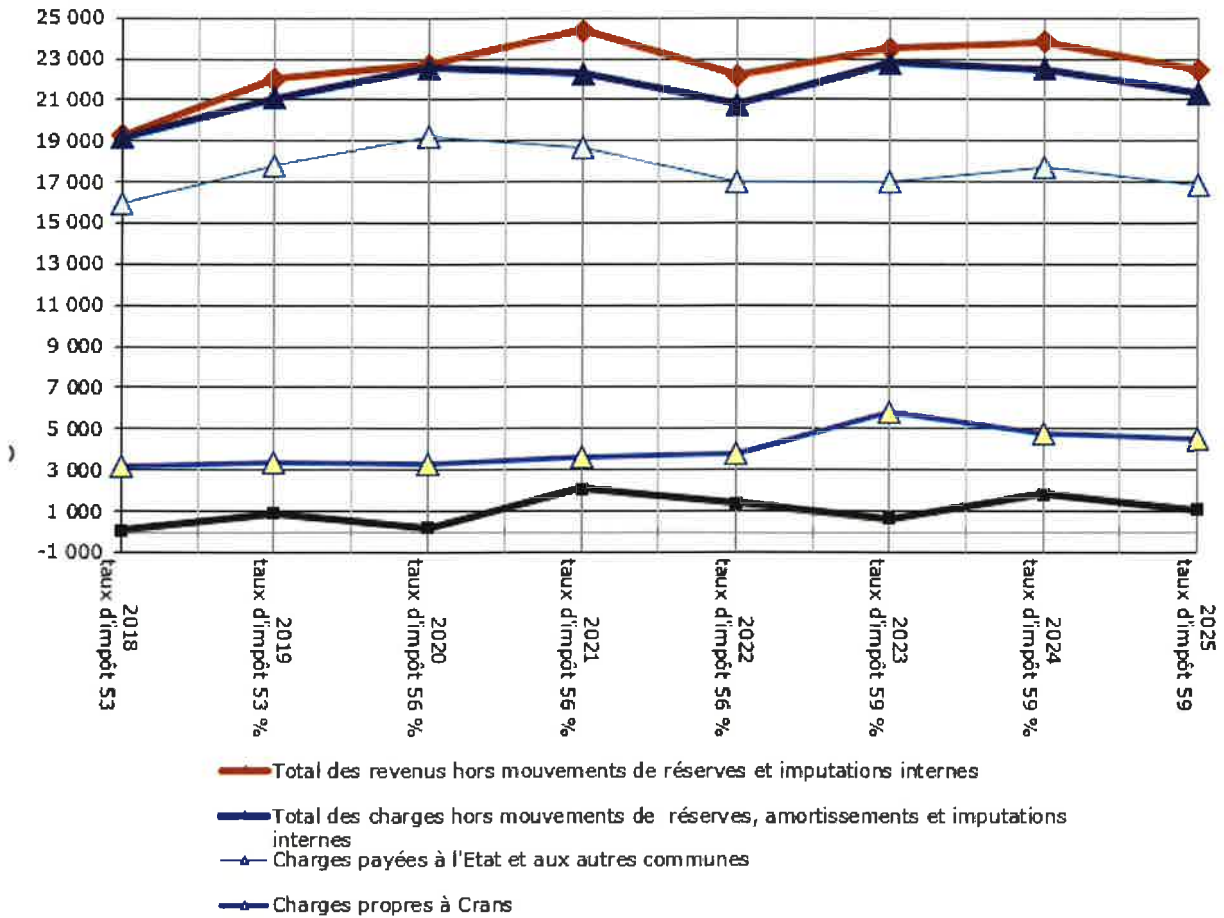
Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement représente les moyens financiers, dégagés par l'activité de la commune, qui peuvent permettre d'investir ou de rembourser la dette. Il peut notamment servir à calculer la capacité d'endettement de la commune ou, s'il est nécessaire d'augmenter les revenus, afin de pouvoir couvrir un certain niveau d'endettement.

Le tableau et le graphique montrent l'évolution de la marge d'autofinancement entre 2018 et 2025 (source : comptes par nature) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenus bruts (1)	24'079'086	25'652'590	23'630'717	24'923'267	25'339'317	24'141'481
Charges brutes (2)	24'194'846	24'798'774	22'764'608	24'798'505	25'337'175	24'075'624
Résultat (1-2=3)	-115'760	853'816	866'10	124'762	2'142	65'856
Total amort. et var. réserves (4) (compris dans 2)	182'281	1'216'569	516'362	620'306	1'824'941	1'023'935
Marge Auto Financement 3+4	66'521	2'070'385	1'382'470	745'067	1'827'083	1'089'791

Il ressort que la marge d'autofinancement de la commune a varié fortement ces dernières années.



Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement nous indique le pourcentage des revenus courants qui sont disponibles pour l'autofinancement, ceci dans une situation de *statu quo* du niveau des impôts. Cet indicateur permet donc de déterminer la proportion des revenus courants qui est disponible pour financer de nouveaux investissements et/ou réduire sa dette.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{Autofinancements}}{\text{Revenus courants}}$$

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
4.7%	7.6%	3.2%	6.0%	8.3%	6.0%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		Indique la part des revenus courants qu’une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c’est-à-dire sans recourir à l’emprunt.			

Comme le montre cet indicateur, qui est très variable d’une année à une autre, la capacité moyenne de ces 5 dernières années à financer des investissements par nos revenus est juste suffisante. Ceci montre la probable nécessité à recourir à l’emprunt pour les financer.

Taux d'endettement net

Cet indicateur détermine la part des revenus fiscaux annuels qui est nécessaire pour amortir la dette nette de la commune.

Formule de calcul :

		Dette nette			
		Revenus fiscaux corrigés			
MCH ₂	MCH ₂	MCH ₁	MCH ₁	MCH ₁	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-117%	-125%	-128%	-128%	-110%	-122.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.			

Comme le montre cet indicateur, notre patrimoine financier couvre largement notre dette nette et ceci en tenant compte des dettes des associations de communes.

Dette brute par rapport aux revenus :

En comparant la dette brute aux revenus courants, cet indicateur mesure le temps qu'il faudrait à la commune pour éteindre sa dette, si elle y consacrait la totalité de ses revenus courants. Ainsi, un résultat de 100% indique qu'il faudrait utiliser la totalité des revenus d'une année pour éteindre l'endettement de la commune (50% représentant 6 mois et 200% représentant 2 ans).

Formule de calcul :

		Dette brute			
		Revenus courants			
MCH ₂	MCH ₂	MCH ₁	MCH ₁	MCH ₁	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
17%	18%	11%	12%	11%	14%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			

Part des charges d'intérêts :

Le poids des intérêts passifs de la dette montre la part des revenus fiscaux qui est affectée au financement des intérêts passifs, et montre le risque lié au taux d'intérêt.

Formule de calcul :

		Charges d'intérêts nets			
		(charges d'intérêts-revenus des intérêts)			
		Revenus courants			
MCH ₂	MCH ₂	MCH ₁	MCH ₁	MCH ₁	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-0.2%	-0.5%	-0.2%	-0.8%	-0.5%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			

Proportion des investissements

Avec cet indicateur, il s'agit de déterminer quelle est la part des investissements par rapport à l'ensemble des dépenses de la commune.

<i>MCH2</i>	<i>MCH2</i>	<i>MCH1</i>	<i>MCH1</i>	<i>MCH1</i>	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
3.8%	0.9%	1.3%	0.9%	1.4%	1.6%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.			

Cet indicateur montre une progression des dépenses d'investissements, et qui devrait se poursuivre ces prochaines années afin d'entretenir le patrimoine de la commune.

Conclusion

Globalement, ces indicateurs montrent une situation saine de la commune. Les charges courantes sont couvertes tout en dégageant une capacité d'autofinancement. Cependant, en cas d'investissement important, nous devons avoir recours à l'emprunt, mais la capacité à faire face à notre situation d'endettement est bonne et nous disposons de ressources permettant de supporter les charges d'intérêts. Le point à suivre est la part des dépenses d'investissement qui sont faibles en moyenne sur ces 5 dernière années.

Évolution du bilan

Actif

Liquidités et placement à court terme

Le montant de nos liquidités au 31.12.2025 s'élève à CHF 1'197'689.-.

Créances

Elles ont diminué de CHF 236'412.-. Cette diminution provient essentiellement du poste des débiteurs divers de la Commune.

Transfert du compte de résultat

Le décompte final de l'année 2025 de la péréquation financière, qui nous est parvenu le 31 mars 2026, se solde par un montant de CHF 622'556.- en faveur de la Commune, et cela explique l'augmentation de la rubrique.

Immobilisations corporelles du PA

Au niveau du patrimoine administratif, il augmente de CHF 516'799.- en raison du dépôt de nombreux préavis pour l'aménagement des espaces sportifs et de loisirs du haut du village pour CHF 227'300.-, la réfection du chalet de Poêle Chaud de CHF 177'400.-, les dépenses du préavis d'étude pour la réfection du Centre communal de CHF 68'900.- ainsi que les investissements au niveau des collecteurs d'égouts (mise en séparatif) de CHF 108'300.-.

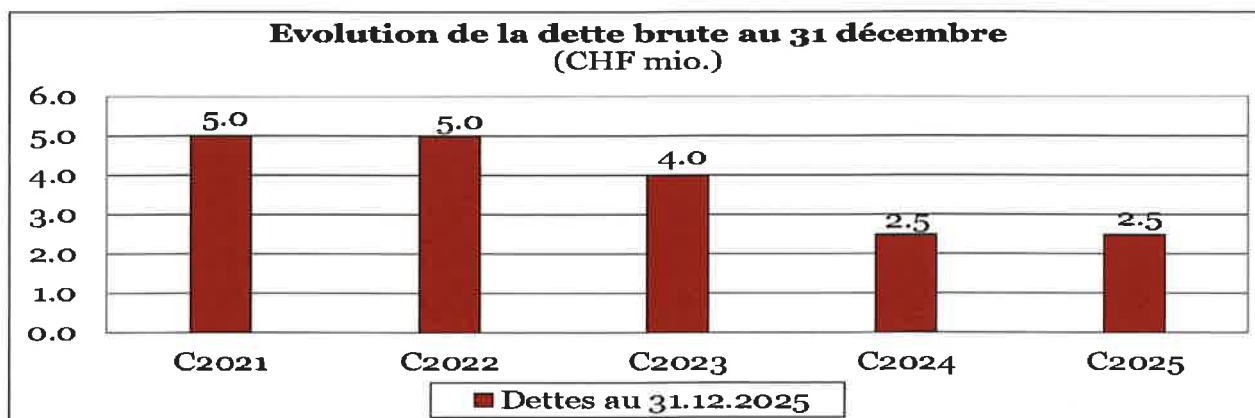
Passif

Engagements courants (fournisseurs)

Etant donné que nous avons payé la facture du 4^{ème} trimestre 2025 de la NPIV dans les délais, soit au 25 décembre 2025, ce compte a diminué de CHF 1'078'843.-.

Emprunts

Le montant de notre dette au 31 décembre 2025 est toujours de CHF 2,5 millions, montant qui vient à échéance le 30 juin 2026.



Capital propre

Le capital de la commune augmente de CHF 869'261.- grâce aux attributions aux différents fonds de réserves (rénovation, développement durable, port, véhicules, etc.) mais surtout en raison du bon résultat de l'année permettant différents préfinancements.

Vœu Cofin (N° 1-2022F)

Comme cela avait été discuté avec la Cofin, nous avons changé de reviseur pour auditer les comptes 2025, et c'est la fiduciaire Heller SA qui a réalisé ce travail.

Conclusion

En conclusion, on constate que :

- L'année 2025 clôture avec un résultat opérationnel positif de CHF 932'761.-, permettant une attribution à différents préfinancements pour des projets futurs dont les préavis ont été acceptés par le Conseil communal ou sont en cours de préparation par la Municipalité, ceci pour un montant de CHF 895'000.-
- Suite à ces écritures extraordinaires, le résultat total est un excédent de recettes de CHF 65'856,61. Ce montant sera attribué à la réserve de politique budgétaire.
- Ce résultat est dû à la fois à une maîtrise des charges, avec notamment l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, et à des revenus supérieurs aux attentes, en particulier pour les impôts sur les successions et les donations.
- Les charges péréquatives représentent toujours plus de la moitié de nos charges (58%), et consomment 67% de nos revenus nets d'impôts. Avec l'introduction de la NPIV, on constate cependant une diminution de ces charges par rapport à 2024 et par rapport au budget 2025, nous laissant ainsi plus de revenus disponibles issus de nos impôts. D'autre part, nous espérons que la NPIV apportera une plus grande stabilité et prévisibilité de nos charges.
- Au total, les charges cantonales et intercommunales représentent toujours près des trois quarts de nos charges totales, laissant la Municipalité maître de 26% de son budget.
- Les charges du ménage communal (charges opérationnelles moins les charges de transfert) sont sous contrôle. Elles se montent en 2025 à CHF 4,9 millions et sont inférieures au budget 2025 (CHF 5,3 millions).
- Les indicateurs financiers montrent une situation qui est saine : les charges courantes sont couvertes tout en dégageant une capacité d'autofinancement.

RÉSULTAT

L'excédent de recettes, après attributions aux préfinancements et mouvements de réserves, s'élève à

CHF 65'856.61

CAUTIONNEMENTS

En faveur de :	Au 31 décembre 2025	
ARSCO	CHF	2'806'000.00
SITSE	CHF	3'913'934.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ORPC	CHF	37'002.25
------	-----	-----------

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis n° 55-26 relatif aux comptes 2025 ;
- Où le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 93 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver les attributions aux préfinancements :
 - Préfinancement rénovation et mise en conformité éclairage zone sportive préavis n° 35-25 CHF 250'000.-,
 - Préfinancement étude 3^{ème} phase réaménagement zone sportive préavis n° 46-25 CHF 142'000.-,
 - Préfinancement rénovation de l'administration communale CHF 250'000.-,
 - Préfinancement réalisation travaux sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/2025 CHF 145'000.-.
2. d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2025, tel que présenté ;
3. de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2025 ;
4. de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2025 ;

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance 11 mai 2026, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal du 22 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Robert Middleton



La Secrétaire



Pascaline Keller

Annexes :

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2025, comprenant :

1. Résultat de l'exercice 2025– amortissements supplémentaires/attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2025 avec comparaison 2024